

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE GUEREINS

Extrait du registre des arrêtés du maire
Arrêté n° 2026-04-01-05

Arrêté de délégation à Monsieur Fabrice VIOLLET, 5^{ème} Adjoint.

Le maire de la commune de GUEREINS.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, selon lequel le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à 5 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

Arrête

Article 1 : À compter du 20 mars 2026, Monsieur Fabrice VIOLLET est délégué pour intervenir dans les domaines des associations et de la sécurité

A ce titre, il sera chargé des dossiers suivants :

- Animations et vie locale (associations culturelles, conscrits) ;
- Vie sportive et relations avec les associations sportives.
- Gestion et suivi des règlements intérieurs et de contrôle des salles
- Gestion et suivi de la sécurité générale, de la prévention et des risques

Cette délégation n'entraîne pas de délégation de signature des documents.

Article 2 : Le Maire de la commune de GUEREINS et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Article 3 : Les présentes délégations prennent effet à compter de la date d'élection du Maire et des adjoints, le 20 mars 2026.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Ain.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Guéreins, le 1^{er} avril 2026
Le Maire,
Monsieur Jean-Charles GALLO



Accusé de réception en préfecture
0012210101838-20260401-2026-04-01-05-AI
Date de réception préfecture : 03/04/2026